

CONTRIBUTION DE L' UNION DES ENTREPRISES DE L'INDRE

Au débat public sur le projet « T.G.V.-CAPITOLE 2015 »



Union Des Entreprises de l'Indre – 15 place La Fayette – BP 225 – 36004 Châteauroux cedex
Président : Olivier PENIN – Tél : 02 54 29 42 00 – Fax 02 54 22 72 69 – direction@udei.fr – [http //www.udei.fr](http://www.udei.fr)



L'UNION DES ENTREPRISES DE L'INDRE regroupe les professions de l'Industrie, du Commerce et des Services. Elle rassemble les chefs d'entreprises, par l'intermédiaire de leurs groupements, fédérations, confédérations, unions et organismes régis par la loi sur les Syndicats ou par la loi sur les Associations, ou individuellement.

L'UDEI réunit sur le plan territorial, le MEDEF et la C.G.P.M.E. Elle fédère les branches professionnelles et représente les entreprises au sein des organismes paritaires à travers 90 mandats. Elle est un organe d'action, de représentation, de coordination et d'information. Elle a pour objet :

- de défendre,
- de définir,
- de mettre en œuvre,
- et de faire connaître une politique de développement des Entreprises,
- de faire prévaloir la liberté d'entreprendre et l'économie de marchés, conditions d'efficacité favorables à ce développement.

Il lui incombe à cette fin :

D'assurer la représentation de l'ensemble des Entreprises auprès :

- De l'opinion publique et des différents milieux sociaux
- Des syndicats de salariés
- Des Pouvoirs Publics et des organisations à vocation économique et sociale, à l'échelon du département ou de la Région. L'Union Des Entreprises de l'Indre a notamment en charge environ 500 mandataires patronaux, émissaires de l'entreprise, dans des commissions ou juridictions où sont débattus tous les aspects de la vie de l'entreprise et où sont défendues toutes les entreprises qu'elles soient adhérentes ou non de l'organisation patronale.

C'est par une action conjuguée et volontariste que les responsables du département agissent en partenaires pour l'essor de l'INDRE. Qu'il s'agisse des trois Chambres Consulaires, des Pouvoirs Politiques ou des différents acteurs économiques, chacun -dans son domaine de compétences- s'investit pour aider au développement, à l'aménagement ou à la création de zones d'activités et d'entreprises.

Soutenir le projet « T.G.V-CAPITOLE 2015 » intègre pleinement les missions confiées par les Chefs d'Entreprise à l'UNION DES ENTREPRISES DE L'INDRE pour placer ainsi CHATEAUROUX à 1 h de PARIS et à 2 h 30 de TOULOUSE.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'axe T.G.V. (Berry-Limousin-Pyrénées) Transeuropéen Nord-Sud PARIS-TOULOUSE permettrait

- de désenclaver 12 départements
- de rééquilibrer l'axe central par rapport aux axes Atlantique et Rhodanien
- de desservir près de 4 Millions d'habitants (contre seulement 880 000 avec le projet concurrent.)
- De placer Limoges à 2 h. de Paris et à terme à 1 h 30 (contre 2 h incompressibles au titre du projet concurrent)
- d'ouvrir notre région sur l'Europe du Nord et du Sud : l'ouverture sur Barcelone totalement absente d'autres projets et pourtant essentielle pour ouvrir des échanges
- de rapprocher les grandes métropoles pour développer les synergies
- de favoriser l'exportation par la qualité et la rapidité des échanges et de rapprocher au moins 5 pôles économiques.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET CADRE DE VIE

Le département de l'INDRE -bien que riche de son savoir-faire industriel, de ses compétences, et de son cadre de vie- subit, comme nombreux départements ruraux, une baisse de sa population depuis plusieurs années. Il n'est pas rare de rencontrer des jeunes diplômés locaux en partance pour la « Capitale » dans le but d'y trouver un emploi, sans même avoir cherché sur le département, tellement persuadés de n'y rien trouver.

« L'effet T.G.V.» n'est plus à démontrer. Il dynamise les Départements et les Régions traversés. L'économie locale se développe dans les secteurs aussi bien industriels, tertiaires que commerciaux.

Attirer les cadres et personnes qualifiées et favoriser leur mobilité en les rapprochant des centres décisionnels permet à la fois de pérenniser l'implantation d'établissements secondaires sur nos départements et de contribuer au développement de services tertiaires au plan local.

Les Facultés et IUT s'y développent conservant ou attirant ainsi une jeunesse préférant vivre au calme dans nos villes petites et moyennes plutôt qu'en « banlieues » et passer deux ou trois heures par jour en trajet pour se rendre au travail.

Mettre Paris à 1 heure de CHATEAUROUX, Préfecture du département, permettrait aux familles de rester vivre en province dans un cadre de vie plus chaleureux et convivial limitant pour eux stress et consommation de carburant en participant ainsi à l'équilibre de l'environnement pour tous. Sans compter le nombre de familles qui pourraient venir y vivre, certaines d'y trouver dorénavant plus de travail, d'animations, et de repos ce qui contribue incontestablement à revigorer le commerce local.

L'UDEI fait de ce projet une priorité tant cette infrastructure ferroviaire est indispensable pour les entreprises et les habitants de tout un territoire. En plus de l'intérêt commercial, c'est de l'avenir économique de notre département qu'il en dépend.

C'est une des missions prioritaires de l'UDEI de veiller à l'équilibre et à l'aménagement de son territoire.

T.G.V. – AEROPORT : COMPLEMENTARITE ECONOMIQUE

Le T.G.V. impliquera la mise en place d'une nouvelle gare à l'extérieur de Châteauroux. Elle devrait donner naissance à de nouvelles zones d'activités. Les futurs entrepreneurs (principalement de logistique et de transport) ne pourront qu'être attirés par cette facilité d'accès. Et les entreprises en place envisageront plus concrètement des développements ou des rapprochements.

La LGV serait en parallèle de l'autoroute A 20 traversant le département du nord au sud et jouxterait l'aéroport Marcel DASSAULT :

Cet Aéroport est actuellement spécialisé dans le fret aérien. Toutefois, son positionnement et son ouverture 24h/24h et 7j/7j –sans encombrement aérien– devrait en faire une large desserte européenne. Les premiers projets industriels commencent à se concrétiser. Et la possibilité d'offrir aux entrepreneurs une réduction de temps pour leurs collaborateurs appelés à se déplacer dans les grandes zones d'activités ne pourra qu'accélérer le processus d'investissement autour de l'aéroport et entre autres développer le pôle aéronautique (historiquement implanté dans l'Indre) connu et reconnu et particulièrement performant en se rapprochant de Toulouse.

Tout cet axe complémentaire traversant le département du Nord au Sud ne sera pas sans rejaillir sur toutes les zones d'activités situées de part et d'autres de cette ligne dans un rayon de 30 à 50 kms. Il formera un maillage indispensable à l'équilibre du département.

**RESPECT DE
L' ENVIRONNEMENT
ET SECURITE**

Le train -et particulièrement le T.G.V.- est le mode de transport le plus économique en énergie. La sécurité des passagers et la rapidité de leurs déplacements par rapport à la route, font de ce projet une priorité pour la collectivité départementale, régionale, nationale voire internationale.

REUNION PUBLIQUE

A Châteauroux, un millier de personnes étaient présentes le 10 avril 2006 lors de la première présentation du projet « T.G.V.-CAPITOLE 2015 ». La qualité de la recherche technique et financière, la clarté et la simplicité de l'exposé ont fait de cette rencontre d'échanges, une « grande première départementale ». Les habitants de l'Indre sont convaincus que l'investissement envisagé est justifié pour

la collectivité par rapport à la perspective économique de développement et aux emplois directs et indirects qu'un tel projet peut générer dans notre région.

CONCLUSION

L'UDEI rappelle l'urgence et l'importance de ce projet. Elle a fait le choix du Futur.

Ce projet est un véritable challenge au plan économique pour le département de l'INDRE.